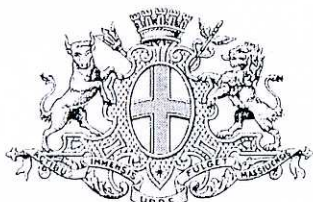


Marseille, le 25 mai 2009



MARSEILLE

MAIRIE 13^e & 14^e ARRONDISSEMENTS
7^e SECTEUR

LE MAIRE
CONSEILLER RÉGIONAL

N/Réf. : GH/GC/CM - n° 58

Objet : Situation de la Copropriété Maison Blanche

Madame la Présidente,

Je souhaiterais vous faire part de la situation critique de la Copropriété Maison Blanche, située à la traverse de Maison Blanche, dans le 14^e arrondissement de Marseille.

Le 02 octobre 2008, je vous ai adressé un courrier relatif à la préparation de l'ordre du jour de la séance CA du GPV du 13/10/2008, vous faisant part de mes observations et propositions sur ce dossier.

Je me permets de vous saisir une nouvelle fois pour que vous me fassiez connaître le bilan final de la Maîtrise d'Oeuvre Sociale réalisé par l'AMPIL qui mettait en avant l'état d'insalubrité de la Copropriété Maison Blanche. Je souhaiterai également connaître les propositions faites dans ce sens.

Pour mémoire, ce rapport présenté lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2007 fait état des travaux de sortie d'insalubrité portant principalement sur l'état des structures, de la Sécurité du bâtiment, des ascenseurs mais aussi de l'état sanitaire du réseau des eaux usées et de la réfection du réseau d'eau potable, à l'origine d'infiltrations, cause majeure de l'insalubrité constatée.

Concernant l'analyse de l'état de décence réalisé, les résultats révèlent un niveau de d'insalubrité de 8% et près de 90 % de logements en situation d'indécence avérée ainsi que le cas d'un logement présentant une situation de péril.

Au vue de la situation et de l'inertie que je constate, il me paraît nécessaire que ce dossier soit traité rapidement en Conseil d'Administration du GPV. La problématique inhérente à la lutte contre le logement insalubre est une question de santé publique qui doit nous préoccuper en premier lieu. Les habitants vivent dans des conditions extrêmes, voire inhumaines, c'est le triste constat que je peux faire actuellement.

